

# **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**Comité syndical du 26 novembre 2013**

**Débat d'orientations budgétaires 2014**

---

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2014, le Comité Syndical est appelé à débattre des orientations budgétaires dont la synthèse est la suivante :

## **I. DEPENSES**

### **⇒ Charges à caractère général**

Le montant des charges à caractère général est estimé à 40.493 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 31.493 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.000 €
- la participation du syndicat, en 2014, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 2.500 €
- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 4.000 €
- les frais de communication pour 1.500 €

### **⇒ Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 104.500 €.

### **⇒ Participations**

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

Concernant l'année 2014, en valeur 2010 (hors actualisation de l'inflation), la subvention d'exploitation s'élève à 491.000 € et la contribution liée au développement à 2.677.000 € (soit un total en valeur 2010 de 3.168.000 €), pour un objectif de trafic fixé à un total de 179.250 passagers, soit une prévision d'activité en hausse par rapport à l'année 2013, qui prévoyait un objectif de 161.901 passagers (cet objectif sera a priori dépassé).

Il est proposé de reconduire le montant 2013 de participation (3.124.585 €), majoré d'une hypothèse d'inflation 2014 à hauteur de + 1,5 % (46.869 €), **soit un total de 3.171.454 €.**

Pour rappel, l'article 38 de la convention de délégation de service public prévoit qu'en juillet 2014, le Délégrant et le Déléataire s'engagent à se rencontrer afin d'examiner l'avancement du plan prévisionnel de trafic et, le cas échéant, à ajuster le montant des contributions au regard des différents cas de figure énoncés dans ladite convention

La tendance du trafic prévu sur l'année 2014 devrait avoisiner les 204 250 passagers (objectif fixé dans la DSP pour 2014 : 179 250 passagers) selon la répartition d'activité suivante :

→ **Les vols réguliers**

- **LONDRES**      51.000 passagers (2 fréquences /semaine en hiver \*)  
(4 fréquences / semaine en été \*\*)
- **PORTO**      49.000 passagers (3 fréquences / semaine en hiver \*)  
(3 fréquences / semaine en été \*\*)
- **MARRAKECH**    32.000 passagers (2 fréquences / semaine en hiver \*)  
(2 fréquences / semaine en été \*\*)
- **MARSEILLE**    24.500 passagers (2 fréquences / semaine en hiver \*)  
(2 fréquences / semaine en été \*\*)

→ **Les vols saisonniers**

- **MANCHESTER**    19.000 passagers (2 fréquences / semaine en été \*\*)
- **DUBLIN**      19.500 passagers (2 fréquences / semaine en été \*\*)
- **FIGARI**      2.800 passagers (1 fréquence / semaine de mai à septembre)
- **AJACCIO**      3.900 passagers (1 fréquence / semaine de mai à septembre)

(\*) Programme hiver : 5 mois de janvier à mars et de novembre à décembre

(\*\*) Programme été : 7 mois d'avril à octobre

→ **Les vols ponctuels**

- **CHARTERS** 1.900 passagers

La progression de cette activité principalement orientée vers le bassin méditerranéen devrait être stable sur 2014, compte tenu du contexte de crise que rencontrent actuellement les tours-opérateurs, qui repositionnent les départs de province sur les principales plates-formes de l'hexagone, type Paris et Nantes.

- **TRANSPORT A LA DEMANDE / AVIATION D'AFFAIRES** 650 passagers

Outre les prévisions de vols ci-dessus et afin de développer le trafic commercial de l'aéroport, le Délégué détermine actuellement les compagnies suivantes : Wizz Air, Germanwings, Easyjet, Volotea, Cityjet.

En ce qui concerne les investissements du Délégué, des travaux de réfection ont été effectués sur la partie A du parking avions en juin 2013 et il est prévu qu'une rénovation des hangars soit initiée en décembre 2013.

De plus, une étude de réaménagement du parking véhicules est en cours de réflexion.

⇒ **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

## **II. RECETTES**

Les recettes seront constituées de :

⇒ **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.247 €.

⇒ **Participation des membres du syndicat**

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de chacun des membres serait arrêté pour 2014, comme suit :

Région Centre :	949.706 €
Département d'Indre et Loire :	949.706 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	949.706 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	464.582 €

soit un total de contribution de 3.313.700 €.